

Les membres suivants, Fabrice Appels (HAI), Jean-Marie Bellefroid (LGE), Jean-Michel Denève (BBW), Paul Groos (LUX), Gérard Trausch (NAM) en vacances, remplacé par Christian Servais (excusé) sont conviés à la réunion de la Commission Législative pour débattre des points suivants.
Jean-Pierre Delchef (en représentation AWBB) n'était pas présent et n'a délégué aucun représentant.

A. Approbation du PV de la réunion précédente.

PV de la dernière réunion de bureau du 02/07/2015 est approuvé.

B. Pistes de travail pour la saison 2015-2016.

1. Méthode de relecture des textes : statuts consolidés !
La CL propose de rédiger les textes modifiés (dit statuts consolidés) lors de l'AG de mars pour la première réunion de la CL qui suit cette assemblée.
En ce qui concerne l'AG de juin, le travail sera effectué pour le 30 juin de chaque année.
2. Mise à jour des textes / toilettage
Mise à jour du PC 1 et publication lors de la newsletter du 21/08/2015
PA 60 : CUMUL
*Un membre ne peut cumuler des fonctions dans plus de deux Départements, Comités et Groupe Parlementaire ou cumuler une fonction avec celle de vérificateur **aux comptes**.*
Il a été jugé nécessaire de toiler le texte ci-dessus en précisant « vérificateur aux comptes »
3. PC 53 (passage de 21 à 23 ans)
Une proposition de texte sera faite pour l'AG de mars.
4. PM 12 / PF 18 - catégories de jeunes :
Dossier en attente. La CL souhaite la constitution d'une nouvelle commission comme acceptée par le président Delchef, lors de l'AG du 28 mars 2015.

Les clubs ont été facturés d'une somme de (4.2 + 7.05) € pour des U6/U8 et U10
Information à donner aux clubs pour le remboursement, vu que la gratuité a été votée !
En attente d'une réponse du CDA.
5. HAI : création d'une série U14.M : cette proposition vise à permettre à des équipes U14 qui le souhaite de jouer en mixité pour se retrouver dans une série uniquement d'équipes mixtes.
6. HAI : proposition PJ 48 : création d'une démarche écrite lorsqu'une défense est refusée par le club du membre cité.

C. Points à discuter

Plusieurs points ont été supprimés de l'ordre du jour, vu l'absence d'un représentant du CDA.

1. HAI - PC 71.B.3 : Remise d'une rencontre par un département ou un comité

B. CAS DE FORCE MAJEURE

1. Si un club ayant refusé de disputer une rencontre, a pu se justifier devant le Département ou Comité compétent.

2. Si une équipe n'a pu se présenter au terrain à l'heure fixée.

Les équipes effectuant leurs déplacements en auto sont tenues de quitter leur localité en temps utiles pour arriver au terrain du club adverse une demi-heure au moins avant la mise en jeu. A cet effet, ils tablement sur une vitesse moyenne de 60 km/heure.

En cas d'accident, ou de retard, les clubs ont à faire la preuve de leur bonne foi et de l'observance de ces dispositions.

3. Quand la remise d'une rencontre prévue au calendrier a été décidée suite à la réquisition des installations sportives par son propriétaire, le comité provincial peut reprogrammer la rencontre à la première date libre dans ces installations, sans obtenir, au préalable, l'accord des deux clubs concernés.

En attente d'une proposition HAI, en accord avec une date proposée.

2. LUX - proposition d'une direction technique « provinciale » qui pourrait servir de relais entre les clubs des provinces et la DT.AWBB. Avis est demandé au CDA.
3. LUX - Inscription du nombre d'équipes seniors par rapport au PC 1
Nécessite de plus amples réflexions...
4. LGE – Arbitres (noms illisibles)
Une attention particulière devrait être faite par les responsables du contrôle des documents, et le cas échéant les sanctionner pour absence au match

D. Agenda

Prochaine réunion le mercredi 21/10/2015 à 14h30 (Bruxelles)...

Préparation de l'ordre du jour de l'AG du 28/11/2015 car publication à la « news » du 13/11/2015

Mercredi 18/11/2015 : Législative (avant l'AG du 28/11/2015)

Samedi 28/11/2015 : Assemblée Générale (1)

E. Divers

Réunion clôturée à 17h45

Président : Fabrice APPELS – Secrétaire : Paul GROOS